

Crèche Les Lutins
Place de l'Hôtel de Ville
73490 LA RAVOIRE
leslutins@laravoire.com

☎ 04.79.72.57.00

PROJET SOCIAL ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CRÈCHE LES LUTINS



Juin 2023

SOMMAIRE

Préambule.....	P.3
1. Les caractéristiques du territoire d'implantation de la structure.....	P.3
1.1. Les caractéristiques du lieu d'implantation de la structure.....	P.3
1.2. Les caractéristiques socio-démocratiques et économiques de la population.....	P.5
2. L'intégration de la structure à son environnement et le maillage avec l'offre de service de ses partenaires.....	P.6
3. Les modalités de participation des familles.....	P.7
3.1. Participation des familles à la vie de la structure.....	P.8
3.2. Actions de soutien à la parentalité proposées.....	P.12
4. Les dispositions prises pour permettre à des familles rencontrant des situations particulières d'être accueillies dans la structure.....	P.14
4.1. Les modalités pour faciliter l'accueil des enfants de familles en situation d'insertion sociale ou professionnelle.....	P.14
4.2. Les modalités pour faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique.....	P.14
4.3. Les modalités d'accueil d'urgence.....	P.15
5. Les activités de la structure afin de l'inscrire dans une démarche en faveur du développement durable.....	P.16

PRÉAMBULE

Le projet social fait partie du projet d'établissement.

Il situe la structure dans un cadre « géopolitique » global, il met en évidence la situation démographique de la commune et les profils des familles d'un point de vue socioprofessionnel. Il met en relief les besoins des familles et l'évolution des modes d'accueil sur le territoire. Il fait le point sur les liens partenariaux de la structure avec l'extérieur.

Il est à la fois la base du projet d'établissement de la structure existante mais aussi le socle permettant d'appuyer les projets futurs après l'étude des besoins de la population.

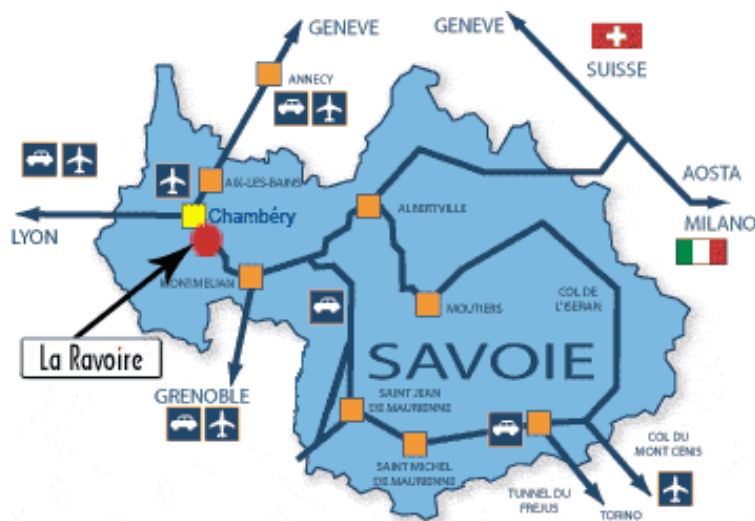
1. Les caractéristiques du territoire d'implantation de la structure.

1.1. Les caractéristiques du lieu d'implantation de la structure.

La commune : Village agricole jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, La Ravoire est aujourd'hui la 3^{ème} commune la plus peuplée de l'agglomération Chambérienne. Elle est située au sud du territoire chambérien et elle est caractérisée par une structure péri-urbaine.

Traversée par deux grandes infrastructures (voie rapide et autoroute, voie ferrée et route départementale 1006), la commune de La Ravoire est historiquement la « grande route » menant vers l'Italie.

La partie centrale, qui concentre la majeure partie du territoire, constitue un véritable territoire urbain, en ligne directe par la colline de la Trousse avec Chambéry.



La Ravoire est une commune située dans le département de la Savoie, à 5 kilomètres au sud-est de la préfecture de Chambéry. Elle fait à ce titre partie de l'agglomération chambérienne et de la communauté d'agglomération de Grand Chambéry.

La commune de la Ravoire est le chef-lieu de canton composé de La Ravoire, Saint-Baldoph, Challes les eaux, Saint-Jeoire-Prieuré et Barberaz.

Située dans la première couronne du bassin chambérien, La Ravoire se caractérise par sa qualité de vie et son dynamisme économique : Elle comporte un pôle économique dynamique et diversifié regroupant plus de 300 entreprises et mêlant des activités industrielles et tertiaires ainsi que des activités plus traditionnelles. Ces entreprises sont regroupées au sein de 5 zones d'activités - d'une superficie totale de près de 50 hectares - et de centres commerciaux représentant au total près de 4076 emplois et une population de 4065 actifs de 15 à 64 ans (INSEE 2018)

Les équipements présents sur le territoire :

- Une mairie
- Une médiathèque
- Un CCAS
- Un centre social (PMI, assistantes sociales...) en limitrophe de la commune.
- 4 écoles élémentaires (dont 1 privée) : 3 écoles sur le centre-ville et une sur le quartier de Féjaz
- Une crèche communale sur le centre-ville
- 4 micro crèches (dont 3 privées) : la micro crèche communale est sur le quartier de Féjaz
- Un relais Petite Enfance qui intervient sur le centre-ville et le quartier de Féjaz
- Un lieu d'accueil enfants-parents proposant un accueil sur le centre-ville et un sur le quartier de Féjaz
- Des ateliers parentalité proposés sur le centre-ville et sur le quartier de Féjaz
- Deux Espaces Publics Numérique
- Des associations
- Une salle pour les seniors au niveau du centre-ville
- Une maison de quartier à Féjaz, tiers regroupant un café associatif, des permanences administratives et des élus, des services petite enfance LAEP, ateliers parentalité, massage bébés, et un espace publique numérique
- Des ateliers numériques proposés sur le centre-ville et sur le quartier de Féjaz
- Collège
- Lycées
- Gymnases
- Une salle de spectacle au centre-ville
- Des espaces verts
- Des commerces
- Des restaurants
- Une zone artisanale

Les partenaires départementaux :

- Le REEAP
- Les organismes de formations
- Les structures petite enfance environnantes
- La CAF
- La PMI
- La bibliothèque départementale
- La ludothèque de Chambéry

1.2. Les caractéristiques socio-démocratiques et économiques de la population.

Population totale 9076 habitants (population totale INSEE 2019 – entrée en vigueur au 01/01/2022)

- ❖ Un nombre d'habitants qui a sensiblement augmenté ces dernières années, du fait d'un excédent de naissances et d'une arrivée de nouvelles populations. **+ 1400 habitants en 10 ans.**
- ❖ Environ 100 naissances par an, un chiffre assez stable depuis 10 ans **mais 123 naissances en 2020.**
- ❖ Sur la période 2010-2019, il y a eu en moyenne 52 décès par an, contre 99 naissances. Le solde naturel est donc resté positif sur l'ensemble de la décennie.
- ❖ Une forte part de nouveaux habitants : en 2017, 11% des habitants ne résidaient pas dans la commune en 2016. Des nouveaux habitants plutôt jeunes, avec un profil assez familial et une forte part d'actifs occupant des postes de professions intermédiaires.
- ❖ La part des personnes seules et des familles monoparentales a fortement augmenté depuis 10 ans. Ce type de ménage est le plus vulnérable économiquement, la situation de mono parent amène une plus grande vulnérabilité socio-économique (ressources financières délicates, problèmes de mode de garde, isolement social)...
- ❖ Parallèlement, le taux de pauvreté (part de la population percevant moins de 60% du revenu médian national) est relativement faible à La Ravoire : « seulement » 8% de la population générale vit sous le seuil de pauvreté, contre 15% de la population de France Métropolitaine.
En revanche, ce taux est deux fois plus élevé chez l'ensemble des locataires (16%) et trois fois plus élevé chez les locataires du parc social (24%) et la commune compte deux quartiers en Veille Active où se matérialise le plus les difficultés de subsistance de la population.
- ❖ 44 familles ravoiriennes sur le centre de la commune ont recours à l'aide alimentaire soit environ 110 personnes.
- ❖ En 2017, 981 couples avec enfants ont été recensés et 401 personnes avec enfants vivaient seules. La situation de mono parent amène une plus grande vulnérabilité socio-économique (ressources financières délicates, problème de mode de garde, isolement social).
- ❖ Hausse des informations préoccupantes.
- ❖ Des violences exprimées hors du foyer (écoles/collèges/périscolaire), un phénomène fortement accentué avec les réseaux sociaux.
- ❖ Des modes de garde **en flux tendu**, baisse du nombre d'assistantes maternelles, un accueil collectif qui se diversifie mais l'offre privée n'est pas accessible à tous les foyers.

Face à cette évolution, la commune s'adapte :

- Adaptation des services et dispositifs suite à l'augmentation modérée de la population des enfants et des jeunes
- Enjeu d'isolement social avec de plus en plus de personnes vivant seules. Une attention particulière est portée aux familles monoparentales et aux familles en précarité.
- Des solutions de logements sont évoquées pour les ménages modestes
- Des solutions d'hébergements d'urgence sont recherchées

- Un accompagnement de la gestion budgétaire des ménages est proposé par le CCAS
- Enjeux liés à l'accès à l'emploi ou à la formation des personnes en recherche d'emploi notamment dans la tranche des 15-24 ans.
- Accompagnement proposé pour les personnes en situation de handicap éloignées de l'emploi
- L'inclusion de tous en milieu collectif est favorisé au niveau des modes d'accueil des moins de 3 ans pour un permettre l'insertion sociale.

2. L'intégration de la structure à son environnement et le maillage avec l'offre de service de ses partenaires.

La crèche Les Lutins est au cœur du quartier du centre-ville. Cette implantation favorise la proximité avec les équipements et services. Dans le but de créer un réseau pluridisciplinaire autour des familles, la structure travail en lien avec nombre de services alentours et partenaires :

- **La municipalité**, gestionnaire du lieu d'accueil, entretient de nombreux liens avec la structure :
 - *L' élu en charge de la petite enfance*, garant de la politique mise en œuvre par la commune en termes d'accueil du jeune enfant. Son action se décline dans le quotidien de la structure lors de rencontres avec les professionnels et les familles (conseil de vie sociale, commission petite enfance...), dans les bilans, évaluations et projets concernant la structure et l'adéquation de l'offre de garde et des orientations de la commune en termes de politique petite enfance.
 - A différents niveaux des liens se font avec les services de la municipalité :

Service technique pour l'entretien des bâtiments et des espaces verts.

Service comptabilité pour les budgets de fonctionnement et d'investissement de la structure.

Service communication permettant de travailler sur les différents supports accessibles aux familles.

Service du personnel pour la gestion du temps de travail des professionnels et des remplaçants éventuels.

- **Le Relais Petite Enfance (RPE) « Les Elfes »** : est un partenaire privilégié de la crèche à plusieurs niveaux :
 - Aide à la recherche et à l'orientation des familles vers le mode d'accueil le plus adapté à leurs besoins.
 - Depuis plusieurs années des animations communes sont instaurées pour les enfants de la crèche et les assistantes maternelles. Des cycles bibliothèque, musique, psychomotricité sont organisés amenant les enfants à sortir de leur contexte d'accueil habituel et à découvrir de nouvelles sources d'éveil.
 - Il existe également depuis de nombreuses années une collaboration sur les projets extérieurs tels que le printemps de La Ravoire, la semaine Raconte-Tapis ou le spectacle de fin d'année.
- **Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents « Clochette »** : il répond à des besoins spécifiques des familles pour pouvoir échanger sur la parentalité dans un lieu où enfants et parents peuvent se retrouver autour d'activités d'éveil. La crèche oriente parfois les familles vers ce lieu d'échange quand des difficultés se font ressentir lors de la séparation ou lorsque la personne accompagnant l'enfant semble souffrir d'isolement.
- **La médiathèque** : Ce lien très riche pour les différents apports de la littérature infantile pour le jeune enfant est également l'occasion de valoriser un autre service de

la commune envers ses usagers.

- **Les animations musicales avec Hélène, la musicienne de la commune :** lors des cycles de travail avec le RPE ou lors d'animations spécifiques à la crèche, l'intervenante musicienne apporte son professionnalisme pour mettre en place des projets d'éveil musical pour le tout petit. L'école de musique peut également intervenir à la crèche en faisant un petit spectacle pour les enfants en fin d'année.
- **Les autres partenaires :** La structure d'accueil est implantée dans un territoire dynamique comprenant de nombreux partenaires avec lesquels se sont mises en place des relations au fil des ans :
 - Les commerces du quartier : les enfants de la crèche se promènent régulièrement dans le quartier apprenant à se repérer, allant chercher du pain à la boulangerie... Il se crée ainsi une démarche active d'inscription dans la commune pour les enfants pouvant reparler de ce lien avec leurs familles.
 - L'association des jardins familiaux : En 2011, un potager a été créé dans le jardin de la crèche avec le soutien et la participation des jardins familiaux de la ville de La Ravoire. Un jardinier bénévole est venu au fil des mois faire pratiquer aux enfants la plantation de graines et légumes de saison
 - La PMI (Protection Maternelle et Infantile) et le Centre Social du Département : Ils exercent avec la crèche un lien étroit par leur proximité géographique. Il existe sur La Ravoire une relation privilégiée entre ces différents partenaires sociaux et la crèche permettant une écoute et une vigilance de qualité à l'égard des familles en exprimant le besoin.
 - Le CCAS pour l'orientation de certaines familles dans leurs démarches (logement, insertion...)
 - Les organismes médicaux sociaux : la crèche « Les Lutins » accueille des enfants porteurs de handicap, et travaille en relais avec les organismes qui aident à la prise en charge de chacun. L'équipe éducative peut également interpeller ces organismes lorsqu'un enfant est en difficulté dans la collectivité.
 - Les structures municipales de la couronne chambérienne : Depuis fin 2007 un réseau des responsables des structures Petite Enfance du bassin chambérien s'est organisé. Il a pour but d'évoquer les problématiques communes de fonctionnement (gestion des absences, du personnel remplaçant, protocoles...), de travailler sur le cadre législatif des équipements d'accueil de jeunes enfants.
 - Les écoles maternelles : Chaque année à partir du mois de mai, plusieurs visites sont organisées dans les 2 écoles publiques (proches de la crèche) de la commune. Les enfants sont répartis en plusieurs groupes et vont passer au moins 2 matinées dans leur future école accompagnés des professionnels de la crèche. Cela leur permet d'avoir un premier contact avec l'école, les instituteurs, les ATSEM et d'appréhender la vie en petite section. Ces visites sécurisent parents et enfants avant la rentrée scolaire.

3. Les modalités de participation des familles.

Plusieurs instances existent pour recueillir les besoins des familles. Que ce soit lors de réunions, de Conseil de Vie Sociale, au moment des inscriptions ou encore lors d'échanges pendant les transmissions journalières, les familles parviennent à formuler ce dont elles ont besoin. C'est ainsi que des projets tels que la passerelle avec l'école, l'utilisation de couches bio, la participation à l'élaboration du projet éducatif ou encore la création de réunion d'information sur les modes de garde ont pu voir le jour.

La direction et l'équipe pédagogique sont à l'écoute et adaptent leur accompagnement aux besoins des familles.

3.1. Participation des familles à la vie de la structure.

La place et la participation des familles à la vie de la crèche est une mission essentielle pour l'équipe. Des réflexions, des projets et des activités spontanées sont très régulièrement travaillés et organisés en ce sens :

Objectif pédagogique	Descriptif de l'action	Impact attendu sur les enfants et/ou leurs familles	Fréquence	Modalité d'information et d'évaluation des actions mise en place
Information sur le lieu d'accueil	Réunions de parents : Lors de ce temps, certains points du règlement de fonctionnement sont abordés ainsi que la pédagogie et les projets de la structure.	-Permettre aux nouveaux parents de se rencontrer et d'avoir une présentation globale du service.	Une fois par an	-Invitations distribuées individuellement à tous les nouveaux parents
Être vecteur de lien social	Les p'tit dej : Une fois par mois nous offrons aux parents le p'tit dej dès 7h45	-Permettre aux parents et aux professionnels de mieux se connaître et de partager un temps convivial. -Permettre aux enfants et à leurs parents de vivre la séparation plus en douceur -Permettre aux familles de participer à la vie de leur enfant dans la structure	Une fois par mois avec un planning tournant du lundi au vendredi.	-Affichage dans la structure la semaine précédente. -Information de vive voix aux familles lors des transmissions journalières. -Evaluation lors de l'évaluation annuelle du professionnel référent du projet.
Sensibiliser à l'importance de l'émerveillement dès le plus jeune âge.	Journée à thème : La crèche se transforme et les parents sont invités à jouer le jeu en déguisant leurs	-Emerveillement des enfants et de leurs parents. -Travailler l'imaginaire dès	Trois fois dans l'année	-Affichage dans la structure la semaine précédente. -Information de vive voix aux familles lors des transmissions

	enfants ou en apportant quelque chose en lien avec le thème choisi	le plus jeune âge. -Sensibiliser à la créativité.		journalières. -Evaluation lors de l'évaluation annuelle du professionnel référent du projet.
Faire participer les parents à la vie de la crèche	Mois des parents : les familles sont invitées à nous faire partager leurs talents en proposant une intervention de leur choix.	-Permettre aux parents de venir proposer une activité au groupe d'enfants. -Transparence entre parents et professionnels	Durant tout le mois de mars	-Affichage dans la structure 15 jours avant la mise en route de l'évènement -Tableau d'inscription en libre accès pour les familles. -Evaluation lors de l'évaluation annuelle du professionnel référent du projet.
Créer du lien social	Participation exceptionnelle : Des temps cuisine avec les parents sont organisés.	-Permettre aux mères isolées de sortir de l'isolement.	ponctuellement	-Affichage dans la structure 15 jours avant la date. -Information de vive voix aux familles lors des transmissions journalières. -Evaluation lors de l'évaluation annuelle du professionnel référent du projet.
Faire participer les parents à la vie de la crèche	Potager : Les parents et grands-parents sont invités à venir préparer le jardin et faire les plantations avec les enfants	-Découverte de l'origine des aliments (de la graine à la plante) -Toucher les fruits, les légumes, la terre, se salir -Développer le vocabulaire	1 à 2 matinées au printemps	-Affichage dans la structure 15 jours avant la date. -Information de vive voix aux familles lors des transmissions journalières. -Evaluation lors de l'évaluation annuelle du professionnel référent du projet.
Eveil culturel et artistique	Spectacle de fin d'année : Les parents sont invités à venir assister au spectacle avec leur(s) enfant(s) ou à accompagner le groupe.	-Découverte de l'Espace Culturel Jean Blanc -Assister à un spectacle petite enfance -Eveiller à l'art	1 fois par an	-Distribution d'invitation le mois précédent. -Affichage dans la structure le mois précédent -Information de vive voix aux familles lors des transmissions journalières -Evaluation creche et collègue à la culture pour ajuster les propositions de spectacle les années

				suivantes.
Sensibiliser les parents à la lecture dès le plus jeune âge.	Opération premières pages : A l'occasion de l'opération premières pages, un spectacle est préparé par les équipes petite enfance de la commune en s'inspirant du livre offert à tous les enfants nés dans l'année précédente	-Sensibilisation à l'outil livre dès le plus jeune avec la découverte ludique, poétique et artistique de la lecture à travers la présentation du livre via le spectacle. -Faire connaître les partenaires de la crèche (RPE, médiathèque, LAEP, musicienne...) aux familles.	Le spectacle est proposé aux familles lors du weekend de la fête des mères, et est rejoué ensuite dans les différentes structures et à la médiathèque	-Invitation à retirer le livre dans une des structures petite enfance envoyée par la CAF. -Invitation au spectacle donnée en main propre aux familles avec explication de l'évènement -Affichage de l'évènement. -Mise en ligne sur le site de la commune. -Evaluation en réunion avec tous les partenaires.
Sensibiliser les parents à la lecture dès le plus jeune âge.	Semaine des raconte tapis : Les services petite enfance ainsi que la médiathèque proposent aux familles de découvrir des histoires accompagnées de la manipulation de raconte-tapis loués pour l'occasion	-Sensibilisation à l'outil livre dès le plus jeune avec la découverte ludique, poétique et artistique de la lecture à travers la présentation du livre via la découverte et la manipulation des tapis. -Faire connaître la médiathèque aux familles.	Du mardi au samedi, une semaine dans l'année, en général au mois d'avril.	-Distribution en main propre des flyers pour informer les familles de l'évènement. -Affichage de l'évènement. -Mise en ligne sur le site de la commune. -Evaluation en réunion avec tous les partenaires.
-Sensibiliser les parents à l'importance de la musique dès le plus jeune âge -Créer du lien entre partenaires	Fête de la musique : Elle vient clôturer les ateliers musicaux organisés par les équipes petite enfance. Les assistantes maternelles et les parents sont invités	-Découverte de la musique, des instruments -Manipulation -Partage d'un temps festif avec les partenaires	Le jour de la fête de la musique	-Distribution d'invitation le mois précédent. -Affichage dans la structure le mois précédent -Information de vive voix aux familles lors des transmissions journalières

	à y participer avec leurs enfants	-Faire se rencontrer les assistantes maternelles et les professionnels de crèche sur un projet commun		-Evaluation creche et collègue à la culture pour ajuster les propositions de spectacle les années suivantes.
Créer du lien	Pique-nique fin d'année : Les parents sont invités à venir partager un pique-nique un soir du mois de juin dans le jardin sous forme de buffet froid.	-Partager une soirée avec les familles -Prendre le temps d'échanger	1 fois par an avant les vacances d'été	-Affichage dans la structure le mois précédent -Tableau d'inscription en libre accès pour les familles. -Information de vive voix aux familles lors de la réunion de parents + lors des transmissions journalières
Partage et découvertes culinaires	Semaine du goût : un thème est choisi en équipe et durant cette semaine, nous invitons les parents à nous faire découvrir des plats ou gourmandises. L'équipe propose aussi des mets à faire déguster aux parents le matin et/ou le soir.	-Découvrir des spécialités -Parler des différentes cultures avec les enfants	Tous les jours pendant 5 jours	-Affichage 15 jours avant la semaine du goût. -Tableau d'inscription en libre accès pour les familles. -Information de vive voix aux familles lors des transmissions Journalières
Faire participer les parents à la vie de la crèche	Médiathèque / Carnaval : Les parents et/ou grands parents peuvent accompagner le groupe pour se rendre à la médiathèque ou à l'occasion du carnaval pour faire le tour du quartier. Pour le carnaval,	-Permettre aux enfants de pouvoir sortir de la crèche. -Faire découvrir aux parents la médiathèque et le quartier	Médiathèque : 1 vendredi par mois Carnaval : 1 fois par an	-Pour la médiathèque : Affichage dans la structure la semaine précédente. -Pour le carnaval : Affichage dans la structure le mois précédent Pour les 2 : -Information de vive voix aux familles lors des transmissions journalières.

	les parents sont invités à déguiser leur enfant.			-Evaluation lors de l'évaluation annuelle du professionnel référent du projet.
Faire participer les parents à la vie de la crèche	Grande semaine de la petite enfance : les parents sont invités à venir participer aux ateliers que l'équipe met en place chaque jour.	-Faire découvrir des activités aux enfants et à leurs parents -Permettre aux parents de découvrir la collectivité en passant une matinée en crèche	Tous les matins pendant 5 jours au mois de mars.	-Affichage 1 mois avant la semaine l'évènement. -Tableau d'inscription en libre accès pour les familles. -Information de vive voix aux familles lors des transmissions journalières. -Evaluation lors de l'évaluation annuelle du professionnel référent du projet.
Donner la parole aux parents	Conseil de vie sociale : Parents représentants, élus et responsables du CCAS et de la crèche se réunissent pour aborder les questions de fonctionnement de la crèche.	Permettre aux parents de faire remonter des demandes, observations, réflexions aux élus concernant la vie de la crèche.	1 fois par an	-Affichage 1 mois avant la date fixée.

Les familles, par le biais de la crèche peuvent connaître tous les acteurs de la petite enfance, de la culture, de l'art, de l'éducation, de la prévention et de la parentalité existants sur la commune.

3.2. Actions de soutien à la parentalité proposées.

La commune accorde beaucoup d'importance au soutien à la parentalité.

Objectif pédagogique	Descriptif de l'action	Impact attendu sur les enfants et/ou leurs familles	Fréquence	Modalité d'information et d'évaluation des actions mise en place
Information sur les différents modes de garde	Réunions d'information sur les modes de garde : La directrice des crèches et la responsable du RPE présentent les différents modes de garde présents sur la	-Permettre aux jeunes parents d'avoir une connaissance plus précise des différents modes de garde.	3 par an	-Affichage une semaine avant la réunion. -Post sur Facebook

	commune et répondent aux questions des familles.			
Prévention	Rencontres mensuelles avec la puéricultrice de PMI : la directrice de la crèche et la puéricultrice de PMI se rencontrent pour échanger sur le suivi des familles en difficultés.	-Permettre un suivi individuel pertinent et adapté à chaque famille ayant un besoin spécifique d'accueil, de suivi et de soutien.	1 fois par mois	-La directrice informe les familles de vive voix que ce lien existe avec la PMI.
Prévention	Articles à destination des parents : Affichage d'articles pédagogiques dans le hall de la crèche traitant de problématiques du moment	Sensibilisation, prévention et éveil des familles à certaines problématiques.	Toute l'année. Les articles sont changés en moyenne tous les 3 mois.	-Affichage fixe au-dessus de l'article. -Evaluation lors de l'évaluation annuelle du professionnel référent du projet.
Partage	Bibliothèque des parents : Une trentaine d'ouvrages pédagogiques sélectionnés par l'équipe sont empruntables par les familles de manière autonome	-Permettre aux parents de trouver leurs propres réponses à travers des ouvrages en lien avec la pédagogie travaillée dans la crèche.	Toute l'année	-Affichage fixe au-dessus des livres en libre accès et du classeur d'emprunt pour expliquer le projet. -Evaluation lors de l'évaluation annuelle du professionnel référent du projet.
Promouvoir l'allaitement maternel	Espace allaitement : Un espace dédié à l'allaitement a été aménagé à la crèche.	-Faciliter l'accueil des mamans qui allaitent en leur permettant un moment d'intimité avec leur enfant	Toute l'année	-La directrice informe les familles de vive voix que cet espace existe. -Présentation lors de la visite de la crèche.
Soutien à la parentalité	Référente parentalité : L'EJE de la crèche est également la référente parentalité de la commune. Des ateliers sont mis en place en direction des parents, en priorité dans les quartiers de veille active de la	-Favoriser l'intuition parentale -Renforcer les liens intergénérationnels -Soutenir les parents dans leur rôle de premier éducateur de l'enfant	2 jours par semaine toute l'année : le lundi matin sur le quartier de Féjaz et le jeudi matin sur le quartier du centre-ville	-Affichage dans les structures de la commune -Flyers mis à disposition dans les structures de la commune -Présentation des ateliers lors des réunions d'information sur les

	commune.			modes de garde -Présentation des ateliers lors des inscriptions à la crèche
-Soutien à la parentalité -Travail en partenariat	Semaines parentalité et conférences : Alternance d'une semaine particulière et l'année suivante une conférence. Ces projets sont soutenus par le REAPP.	-Faire connaître les partenaires aux familles : médiathèque, LAEP, micro crèche, crèche, RPE, AMEJ, ludothèque et autre partenaires sollicités en fonction du thème choisis. -Répondre aux questions des parents sur certaines problématiques -Sensibiliser de manière ludique	<u>Semaine parentalité</u> : 1 semaine tous les 2 ans <u>Conférence</u> : 1 soirée tous les 2 ans	-Affichage une semaine avant la réunion. -Post sur Facebook -Information inscrite sur le site internet des structures petite enfance de la commune

4. Les dispositions prises pour permettre à des familles rencontrant des situations particulières d'être accueillies dans la structure.

4.1. Les modalités pour faciliter l'accueil des enfants de familles en situation d'insertion sociale ou professionnelle.

La crèche reflète la mixité sociale et l'intégration multiculturelle. Elle est accessible à tous les enfants, y compris les enfants issus de familles en situation de pauvreté ou dont les parents sont demandeurs d'emploi, dans des parcours d'insertion sociale ou professionnelle et aux familles monoparentales. Une attention particulière est donnée pour l'accueil de ces familles notamment :

- Lors de la commission d'attribution des places, ce critère est prioritaire. Il l'est également lors des inscriptions en occasionnel.
- Des places de dépannage pour l'accueil des enfants dont l'un ou les 2 parents entre(nt) dans un parcours de formation ou d'insertion sociale ou professionnelle sont proposées.
- Les rencontres avec la puéricultrice de PMI permettent également de maintenir une attention particulière sur ces familles.

4.2. Les modalités pour faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Le service est ouvert à tous les enfants. L'accueil des enfants porteurs de handicap et/ou atteints de maladie chronique est encouragé. C'est leur donner la possibilité de fréquenter un lieu qui n'a pas une visée de rééducation, un lieu « juste pour jouer » et prendre le temps de grandir.

Le référent santé et accueil inclusif attaché à l'établissement peut être sollicité à la demande des parents ou de l'équipe éducative pour donner son avis sur la compatibilité d'un accueil de qualité en collectivité.

Voici les différentes actions mises en place à la crèche Les Lutins pour favoriser l'accueil de ces familles :

- Lorsque le handicap est connu :
 - ✓ Lors de la **commission d'attribution des places**, ce critère est prioritaire.
 - ✓ Un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** peut être établi pour permettre aux enfants concernés d'être accueillis en collectivité tout en bénéficiant de leur traitement, de leur régime alimentaire, pour assurer leur sécurité et compenser les inconvénients liés à leur état de santé.
 - ✓ Des **conventions de partenariat** sont signées avec les établissements qui suivent les enfants :
 - Avec l'**Institut National des Jeunes Sourds (INJS)** à chaque accueil d'enfants étant suivi par cet établissement. Cela permet aux professionnels de la crèche de suivre une formation à la Langue des Signes Française (LSF) dispensée par l'INJS. Ce partenariat permet également l'accompagnement de l'enfant à la crèche par un éducateur de l'INJS. Ces temps de partage permettent à l'équipe d'obtenir de nouveaux outils d'accompagnement adaptés à chaque situation.
 - Avec le **Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP)** lors d'accueil d'enfants porteurs de handicap suivi par ce service. Là encore l'enfant bénéficie de l'accompagnement d'un éducateur du CAMSP qui se déplace à la crèche sur des temps spécifiques en fonction de chaque situation.
 - ✓ Des **outils complémentaires** peuvent être proposés aux parents pour une meilleure communication (carnet permettant de faire le lien entre la maison et la crèche pour les familles atteintes de surdité par exemple).
 - ✓ Un lien avec le **référént santé et accueil inclusif** peut être organisé.
- Lorsque le handicap est décelé après l'entrée à la crèche :
 - ✓ Des temps d'analyse de la pratique professionnelle peuvent être consacrés à la présentation de situations qui questionnent l'équipe éducative.
 - ✓ Des orientations vers le **Centre médico Psychologique (CMP)**, un pédiatre ou autre médecin peuvent être encouragées avec bienveillance auprès des parents pour obtenir un avis médical.

Dans tous les cas, que le handicap soit connu ou non :

- Les professionnels peuvent suivre des **formations** concernant l'accompagnement des enfants porteurs de handicap ou atteints de maladie pour approfondir leurs connaissances et adapter leur pratique.
- Des **temps d'échanges individualisés et en toute confidentialité avec la directrice** peuvent être organisés à la demande de la famille ou à la demande de l'équipe éducative.

4.3. Les modalités d'accueil d'urgence.

Une place d'accueil d'urgence est réservée par tranche de 20 enfants. Aucune réservation n'est possible. Les situations d'urgence sont soumises à l'appréciation de la responsable. Lors d'un entretien préalable, les solutions les plus adaptées pour l'enfant sont évoquées. La durée de l'accueil est définie en fonction des besoins.

Les situations relevant de l'accueil d'urgence sont :

- Un enfant qui n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents, pour des

motifs exceptionnels, souhaitent bénéficier d'un accueil d'urgence (maladie de l'assistante maternelle, hospitalisation d'un parent, grand parent qui garde habituellement l'enfant...)

- Un enfant fréquentant la structure de manière occasionnelle ou sur un contrat à temps partiel qui aurait besoin d'une prise en charge ponctuelle en urgence en dehors de son temps de présence prévu.

Dans ces cas-là, la structure peut accueillir ces enfants en surnombre sous réserve que le taux d'encadrement soit respecté.

5. Les activités de la structure afin de l'inscrire dans une démarche en faveur du développement durable.

Depuis de nombreuses années, une démarche de réflexion sur le développement durable est mise en œuvre sur la structure : entretien écologique des locaux, produits et matériaux utilisés dans les soins quotidiens des enfants (repas, changes, pharmacie...), sensibilisation à la limitation des déchets...

Plusieurs actions sont mises en place en ce sens :

Soins des enfants :

- Linge **lavable** : gants de toilette pour le change et le débarbouillage des repas, serviettes de change, bavoirs et sur-chaussures **lavables** pour les parents et intervenants extérieurs
- Change des enfants à **l'eau et au savon**
- Test en 2014 de 10 semaines de **couches lavables** sur un groupe de 10 enfants
- Utilisation des couches **Taffy écologiques** (fabriquée en Italie)
- **Limitation dans l'utilisation des produits de soins** (liniment, crème de change Weleda, crème solaire bio) **et de pharmacie** (Apaisyl)
- Réutilisation des serviettes abimées pour une seconde vie (petites lavettes pour débarbouillage)

Alimentaire :

- En 2013, Sodexo devient notre fournisseur de repas et gouters. Un cahier des charges est établi avec l'entreprise de restauration pour avoir **60% de produits bio dont 30% issus de produits locaux** (fruits, compotes, pâtes, semoule, polenta, certains fromages...). Les menus sont mis en ligne sur le site internet de la commune et affichés dans la crèche.
- Depuis 2014, la boulangerie de la gare de Chambéry nous livre quotidiennement du **pain bio et cuit au feu de bois**.
- **Potager participatif** : les familles peuvent apporter des graines et des plants et participer aux plantations.
- **Passage à l'eau du robinet pour faire les biberons** pour supprimer l'usage des bouteilles en plastique.

Activités :

- **Récupération** de divers matériaux pour les activités à la crèche (rouleaux de papier toilette, jouets et jeux, tissus divers...)

- Boîte à « bidules » : jouer **avec des objets récupérés**, de façon thématique ou libre : flacons, assiettes en plastique, bouchons...)

Entretien et divers :

- **Tri sélectif** depuis 2015
- Mise en place d'un **composteur** en septembre 2017 dans lequel sont mis les déchets verts des repas des enfants
- **Limitation dans l'utilisation du plastique** pour la vaisselle des enfants (assiettes, verres, couverts, biberons) : céramique, inox et verre sont favorisés au maximum
- Lessive et nettoyant lave-vaisselle **écolabel**
- **Affichage plastifié réutilisable**
- Installation de **mousseurs sur tous les robinets** pour économiser l'eau
- Utilisation du **vinaigre blanc** comme détartrant

Evolution du projet développement durable à la crèche :

En mai 2018, en lien avec le responsable du pôle entretien de la commune, une volonté **d'évoluer vers un nettoyage écologique des locaux** afin de réduire l'effet des produits d'entretien sur les personnes et l'environnement a été mis en avant.

En Juillet 2018, le nettoyant **Argonet** n'est plus utilisé. En remplacement, des lavettes microfibres sont utilisées.

En septembre 2018, 3 vaporisateurs **d'eau ozonée stabilisée** de la marque Tersano, modèle I Clean mini sont achetés : un pour chaque salle de change et un pour la cuisine. Ces vaporisateurs remplacent l'Argogerm présent dans les salles de change des enfants. Il n'y a plus d'émanation ni de risque de renversement de ce produit.

L'eau ozonée stabilisée est une solution nettoyante, assainissante et destructrice d'odeur. Elle **protège** les personnes contre les effets dangereux des produits chimiques. **Tue 99,9%** des germes (notamment e. coli, Salmonella, Listeria) sans produits chimiques. Elle favorise un milieu de travail plus sain, est **inoffensive** pour les yeux, la peau, ainsi qu'en cas d'ingestion accidentelle.

Le constat qu'il n'y a pas plus d'épidémie chez les enfants qu'avant son utilisation est fait.

En septembre 2020, face à ces résultats très positifs, **une centrale d'eau ozonée stabilisée** est installée.

Les seaux de ménage sont désormais remplis de cette solution écologique. L'Argogerm n'est plus utilisé.

Tests sanitaires

En complément des observations très positives depuis le début de l'utilisation de l'eau ozonée stabilisée, des tests sanitaires en auto-contrôle des surfaces sont faits afin d'en contrôler son efficacité à une fréquence de 6 mois à un an. Des Sanitest Germes totaux sont utilisés et permettent de détecter de nombreux germes après une incubation de 16 heures dans une mini-étuve réglée.

Au vu des résultats des tests, il est conclu que l'eau ozonée stabilisée est efficace pour le nettoyage et la désinfection des surfaces de la collectivité.

Conclusion

L'équipe a pris conscience de l'importance et des enjeux de ce projet, tant pour la santé des enfants et de l'équipe que pour les valeurs écologiques défendues, véhiculées et développées au sein de la crèche.

Les différentes actions écologiques et de développement durable portées et défendues par l'équipe nous permet désormais de réaliser **un entretien 100% écologique à la crèche.**